



ADMINISTRATION DU DISTRICT DE MOUTIER TRANSFORMATIONS + RENOVATIONS

 DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANTON DE BERNE
OFFICE DES BATIMENTS

10/87

ADMINISTRATION DU DISTRICT DE MOUTIER

Transformations et rénovations

Ancien hôpital	transformé pour :	Police cantonale Office des poursuites
Anciennes prisons	transformé pour :	Office forestier
Pavillon de l'hôpital	transformé pour :	Autorité de taxation

Berne, octobre 1987

Editeur :
Office cantonal des bâtiments
Reiterstrasse 11 3011 Berne

Distributeur :
Office cantonal des bâtiments

P L A N I F I C A T I O N

MAITRE DE L'OUVRAGE

Direction des travaux publics
du canton de Berne

représentée par :

Office cantonal des bâtiments
Reiterstrasse 11
3011 Berne

Chef du projet :
Roland de Loriol, architecte EPFZ - SIA

Surveillant du projet :
Pierre von Fischer, architecte ETS

Conservation des monuments historiques :
M. H. von Fischer, architecte EPFZ

ARCHITECTES

Marcel Eschmann
architecte FSAI/SIA
2740 Moutier

Bâtiment pour la police cantonale et
l'office des poursuites.

J.-Ph. Kessi
architecte
2740 Moutier

Bâtiments pour l'office forestier et
l'autorité de taxation.

INGENIEURS ET CONSEILLERS

Ingénieur civil :
P. Aubry et H.-P. Zimmermann
Ingénieurs EPF/SIA
Tavannes + Berne

Ingénieur technique :

Electricité, chauffage, sanitaire, ventilation

Planotech SA
Bureau technique
2610 St.-Imier

Physique du bâtiment :

Walther Bauphysik AG
Seevorstadt 10
2502 Bienne

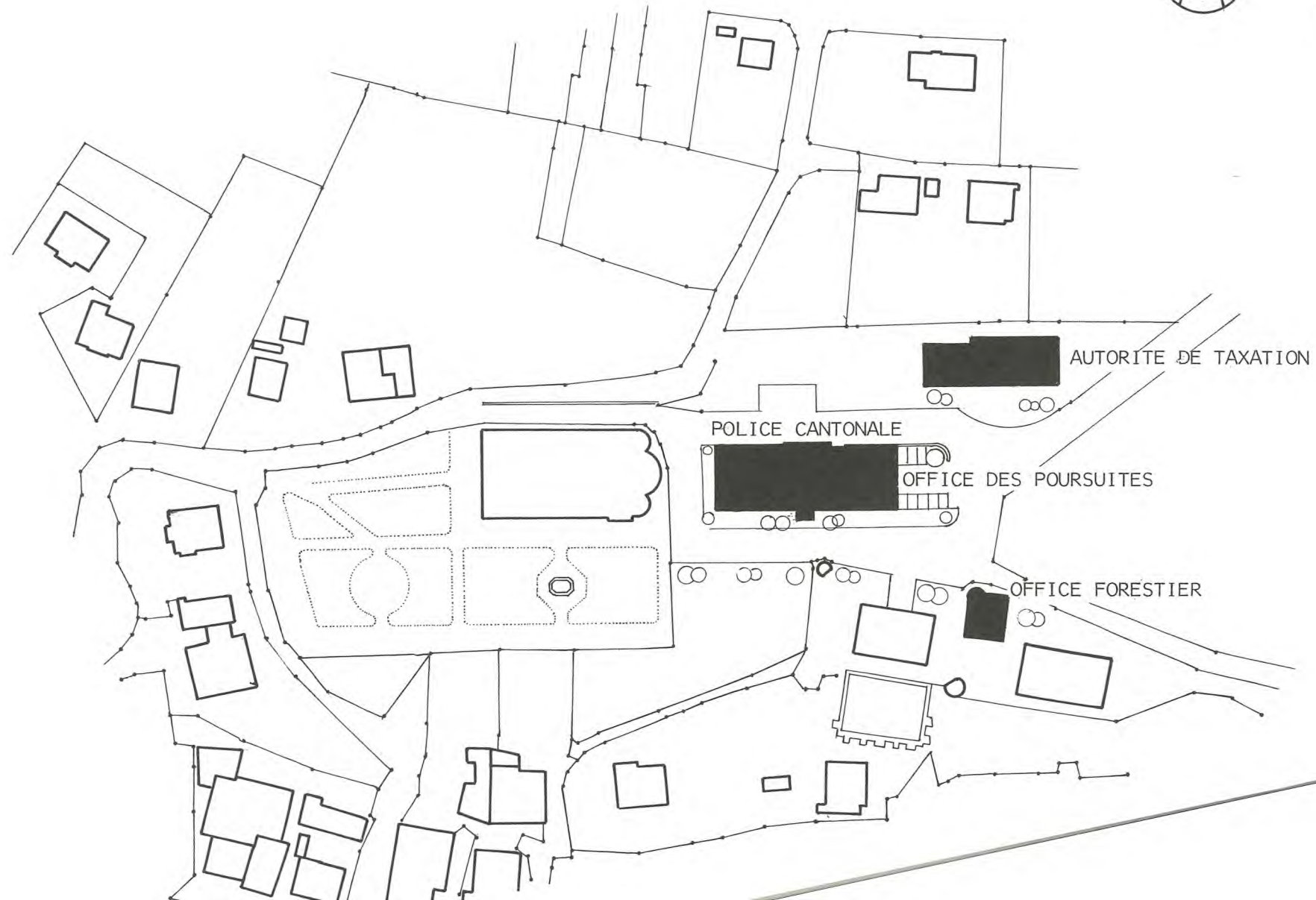
PHOTOGRAPHIES

C. Créa
Photographe
2740 Moutier



SITUATION

1:1000



Deux problèmes - une solution

Construire un nouvel hôpital au milieu de la verdure sans savoir ce qui adviendra de l'ancien bâtiment abandonné et en mauvais état allait à l'encontre de toute raison. L'édifice inhabité aurait pu devenir un problème pour l'aspect de la ville.

Les fonctionnaires de l'administration cantonale travaillaient souvent dans des locaux inadéquats, ils étaient disséminés dans divers bâtiments et la promiscuité gênait inutilement le bon déroulement du travail. Le second problème consistait dans la réorganisation des bureaux de l'administration du district.

La situation de départ comportait deux problèmes que l'Office cantonal des bâtiments avait à résoudre. Une adaptation du programme architectural a permis d'harmoniser les besoins avec les locaux à disposition, l'architecte a pu éviter une démolition en planifiant quelques rénovations:

- On a supprimé des annexes latérales et supérieures peu esthétiques l'édifice forme maintenant un tout avec l'église, le château et les bâtiments de la justice.
- Isolation complémentaire, chauffage central et adaptation aux besoins des handicapés rendent ce bâtiment plus fonctionnel.
- L'office forestier d'arrondissement et les autorités de taxation ont emménagé dans des locaux situés à proximité immédiate, les bâtiments ont aussi été rénovés.
- D'ici peu, les travaux prendront fin avec la construction d'une prison régionale, la mise au concours est terminée.

Les anciens bâtiments hospitaliers sont promus à un nouvel avenir grâce aux travaux d'aménagement qui les ont transformés en un bâtiment administratif fonctionnel. Une bonne décision préliminaire et une finition soignée ont permis de rétablir l'aspect architectural du tissu urbain et de permettre de bonnes conditions de travail au sein de l'administration du district.



Urs Hettich
architecte cantonal

ANCIEN HOPITAL DE MOUTIER

Une tâche de l'architecte : rénover et convertir.

Historique

Moutier possédait au travers des siècles des lieux de soins : une léproserie au 9e siècle, un hôpital au 12e siècle et ensuite plus rien.

En 1875, on inaugurait un nouvel hôpital qui a subi une dizaine de transformations successives jusqu'en 1950. En fait, il s'agissait de mutilations empiriques qui relevaient plutôt de la "chirurgie" que de l'architecture.

En 1975, on réalise le nouvel hôpital à proximité ce qui reléguait l'ancien à l'état d'abandon et de dégradation. Pendant cette période, il fut vendu à l'Etat de Berne qui entendait se réserver un emplacement privilégié qui devait être le complément des bâtiments de l'administration de district existants : Préfecture, Tribunal de district, Autorité de taxation.

EVOLUTION DU BATIMENT " ANCIEN HOPITAL "



1875 - 12 lits

1875 Hôpital à 12 lits



1906 - 23 lits

1906 Hôpital agrandi à 23 lits



1912 - 53 lits

1912 Hôpital agrandi à 53 lits



1926 - 69 lits

1929 Hôpital agrandi à 69 lits



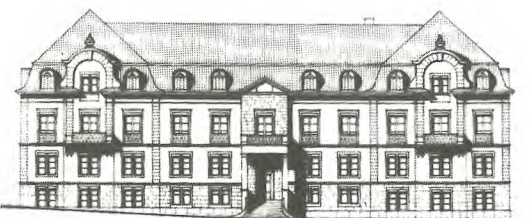
1937 - 100 lits

1937 Hôpital agrandi à 100 lits



1950 - 120 lits

1950 Hôpital agrandi à 120 lits



1987 Transformation et rénovation en un bâtiment administratif

Le problème posé

L'Etat se trouvait placé devant un problème connu : démolir ou transformer.

Les premières études sont basées sur la démolition et la reconstruction d'un immeuble qui, certes, aurait apporté des solutions rationnelles, économiques avec de nouvelles technologies.

Pour tenir compte du tissu urbain, très particulier dans un site historique où on retrouve des bâtiments du passé tels que la collégiale de Saint Germain et la Préfecture du district de Moutier, il fallait prendre une décision relationnelle où la sensibilité de la démarche dans l'environnement ne permettait pas l'erreur. C'est en tenant compte des ces paramètres que le mandat fut confié à l'architecte de RENOVER ET CONVERTIR.

Le projet : rénover et convertir

Il n'y a pas de conservation du passé sans transformation. Le simple nettoyage, la mise en couleur est déjà de la transformation. Le passé doit être un ami et il faut l'appeler à la rescousse ! Il est souvent le conseiller du goût et du bon sens.

Toutefois, il ne faut pas s'égarer dans des modes où la transformation des anciens bâtiments est automatiquement "ce qui est beau ". Les étapes successives de mutilations de l'ancien hôpital expliquent les limites.

Il fallait récupérer le passé, ne pas le reconstruire, mais l'actualiser et le convertir. Oublier le bon sens commun qui applaudit " le faux " , conserver en actualisant. En décelant les valeurs les plus expressives au travers de la nouvelle destination, en établissant des rapports entre les formes existantes et son histoire, avec le contenu souhaité, on a cherché à convertir le passé pour l'homme d'aujourd'hui. Convertir, c'est ici faire passer un ancien hôpital au service de l'administration. Les fonctions sont différentes, mais c'est toujours l'humain qui est au centre de l'engagement culturel de l'acte de bâtir.

La réalisation

Rénover et convertir dans le cadre d'un programme, c'est traduire ici un ancien hôpital en bureaux pour la police cantonale et l'office des poursuites. La planification initiale a évolué à mesure du processus de réalisation. Il était nécessaire de s'adapter à une situation évolutive au cours des cinq années que dura le traitement du dossier. Un appartement pour le concierge et une cafeteria pour l'ensemble de l'administration n'étaient pas prévu au départ : à l'arrivée une place leur a été trouvée. Appliquer une intention, une réflexion architecturale , compte tenu des données théoriques, de la réalité, de la technologie telle fut notre tâche que seul le résultat esthétique et fonctionnel peuvent vérifier. Cet ouvrage nous a permis une ambitieuse intervention de contrôle entre les intentions de la planification et la réalité de l'exécution.

Marcel Eschmann architecte

En 1875



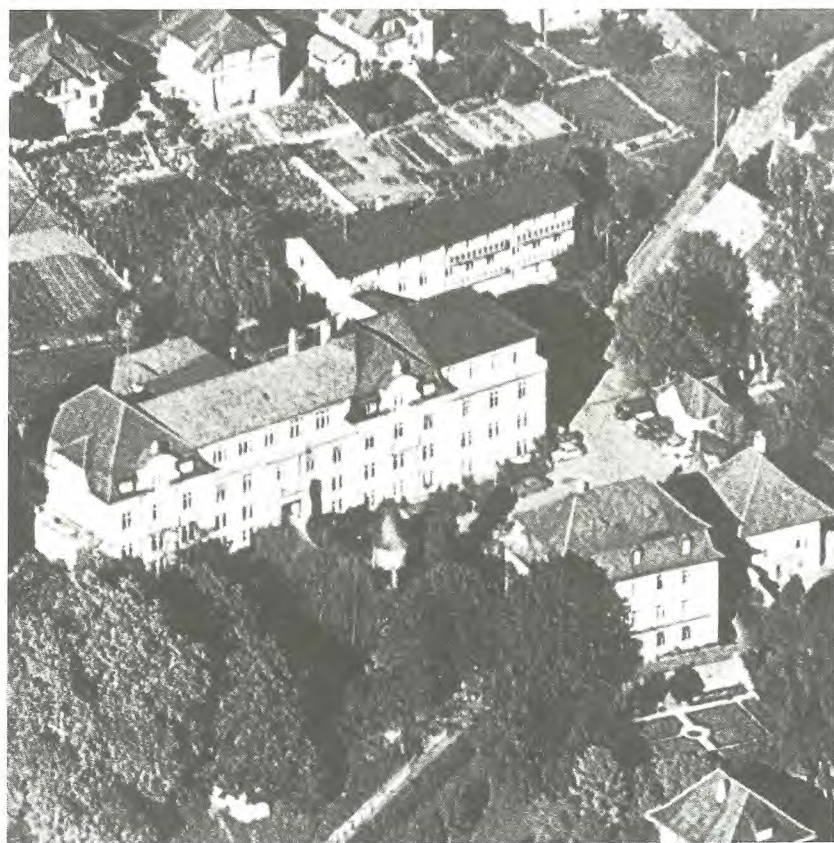
... On inaugure le premier
hôpital de Moutier.



Les étapes de
construction...



... et le résultat
en 1950



De 1905 ...



... à l'abandon.



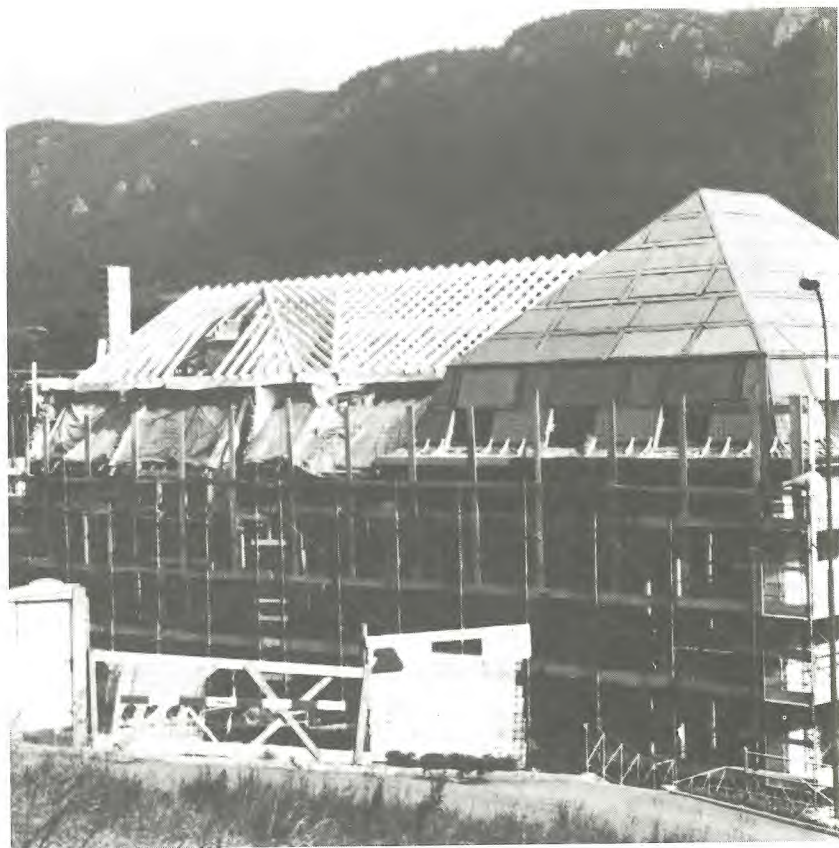
La démolition



et les travaux



Rénover ...



... et convertir .



Le résultat



L'accueil



Une salle de conférences



La cafétéria



les circulations



les bureaux



la grande salle



la police au féminin



L' office des poursuites



.... et des faillites

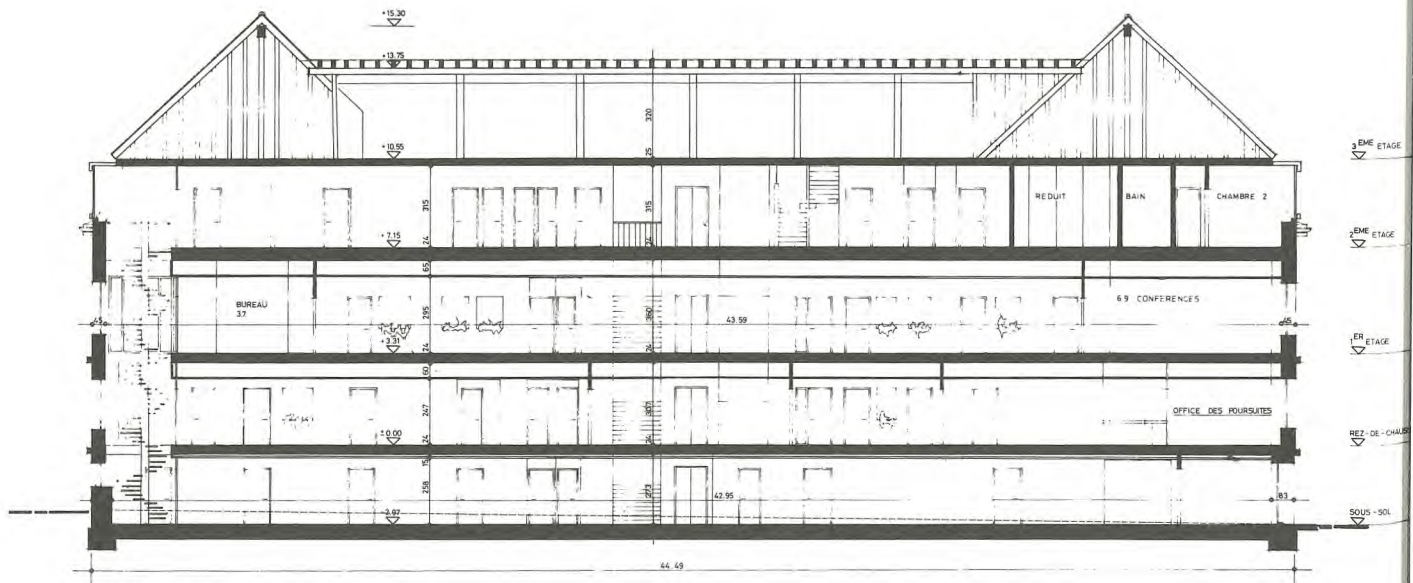


D I S T R I B U T I O N D E S L O C A U X

SOUS - SOL	Gendarmerie de district Dépôts et archives Locaux techniques Garages
REZ - DE - CHAUSSEE	Office des poursuites Cafétéria Réception de la police Gendarmerie de district / corps de garde
PREMIER ETAGE	Gendarmerie mobile Chefs de services Salle de conférence Centrale d'engagement
DEUXIEME ETAGE	Police de sûreté Appartement du concierge Studio de service
COMBLES	Non - aménagé, dépôts



FACADE NORD



COUPE A - A

Dernier agrandissement de l'ancien hôpital de district, le "Pavillon" construit en 1949 abritait les chambres pour le service de chirurgie et du personnel, de même que l'appartement du concierge ambulancier.

Lors de l'achat des bâtiments par l'Etat de Berne, ce bâtiment a subi rapidement quelques modifications pour être mis au service de l'autorité de taxation en 1979.

Dans le cadre des transformations et rénovations de l'ensemble des bâtiments de l'administration de district, un projet de transformation est établi au printemps 1984, et les travaux débutent le 5 août 1985.

Les travaux ont été réalisés par étapes, la première étant la construction d'une annexe au nord du bâtiment pour y loger les archives de l'autorité, archives qui se trouvaient dans une partie de l'ancien hôpital, partie rapidement démolie, ce qui permis de mettre en valeur la façade sud du bâtiment. Par étapes successives, la transformation des étages existants est réalisée. L'entre-sol comprend l'entrée du bâtiment, les locaux de réception et d'attente, les bureaux des experts (5 bureaux), et la salle de conférence principale. Des installations sanitaires accessibles aux handicapés sont également réalisés à cet étage.

Le premier étage reçoit les locaux nécessaires à la chancellerie, au secrétariat, à la comptabilité et à l'informatique, les archives, les bureaux de la sous-direction et six autres bureaux de travail. Le central téléphonique, le local pour appareils de reproduction, ainsi que les installations sanitaires s'y trouvent également.

Le deuxième étage ne subit que peu de modifications et comprend la direction et son secrétariat, une petite salle de conférence, sept bureaux, de même que des locaux sanitaires et de rangement de matériel.

La réalisation des travaux entrepris de cette façon permet une utilisation fonctionnelle de l'ensemble du bâtiment.

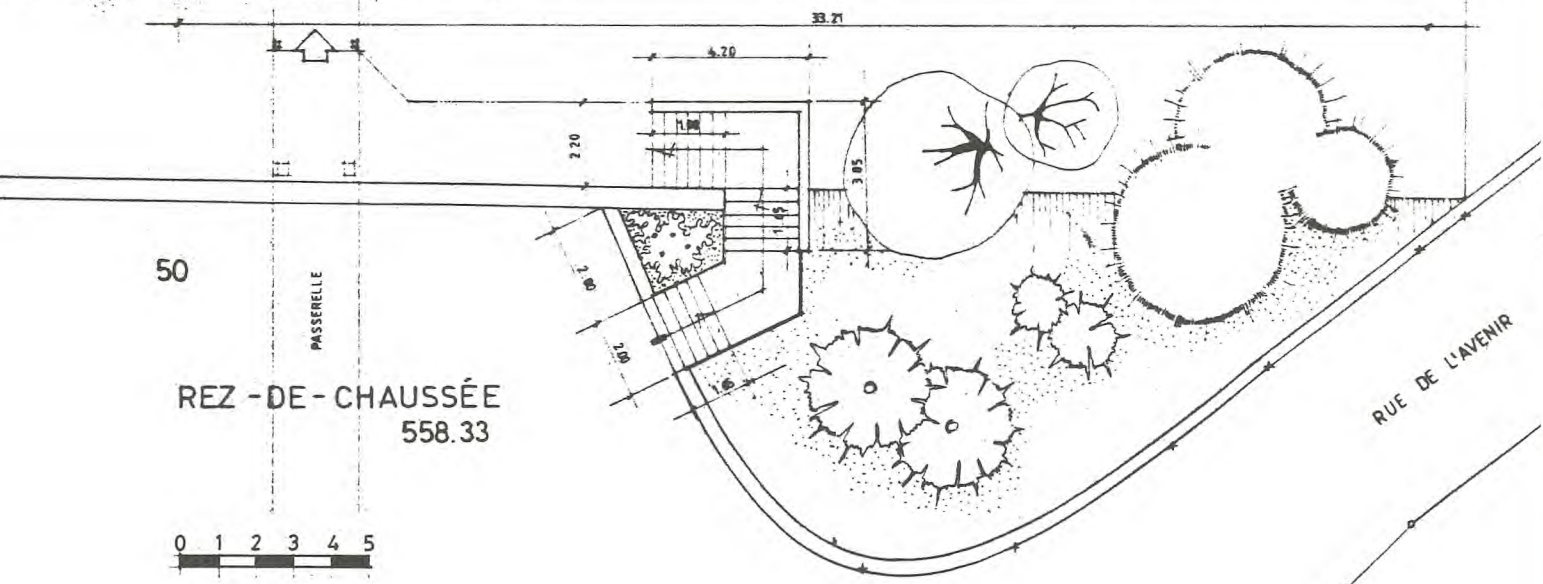
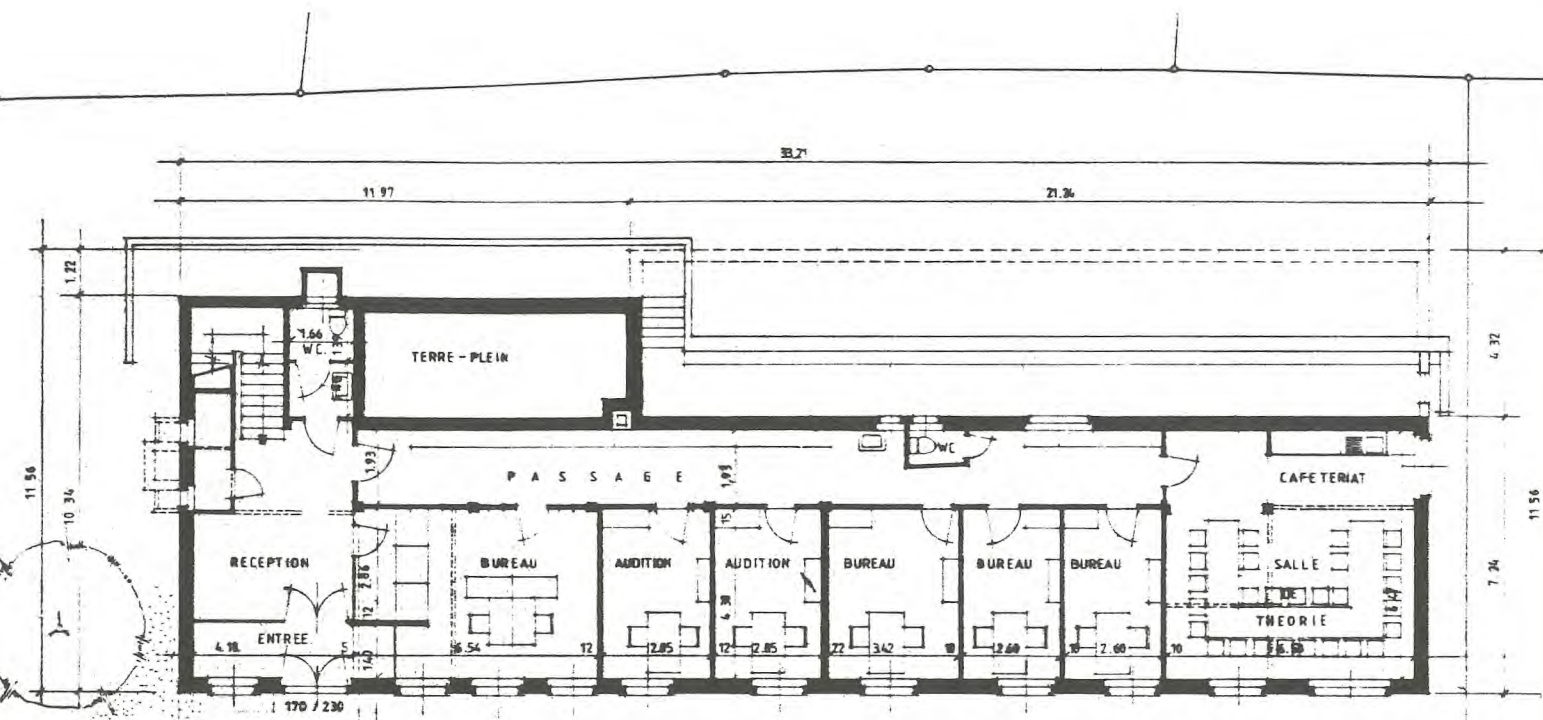
Le déplacement de l'entrée principale à l'entre-sol a nécessité la construction d'un nouvel accès au bâtiment. Un escalier rationnel et un chemin pour véhicules de handicapés sont à disposition des contribuables.

Autorité de taxation



La réception





C'est dans le plus ancien bâtiment de l'administration de district que s'est installé l'office forestier, dans le courant de l'année 1987.

Cette construction non datée est probablement de la fin du 16^{ème} siècle. Il est fait mention au 17^{ème} siècle de ce bâtiment sous l'appellation château de Moutier, dépendance "Maison forte", le tout étant propriété du chapitre de Moutier-Grandval. Devenu propriété de l'Etat à la révolution française, le 27 messidor de l'an \overline{X} (16 juillet 1802), le préfet du Haut-Rhin décide la vente du château et de ses annexes. Le bâtiment est alors racheté par le maire Moschard de Moutier, qui devient ainsi propriétaire de la "Maison du Chasseur". En 1815, l'Etat de Berne fait les premières démarches pour le rachat de ces bâtiments pour y loger les appartements du préfet, et après une année de discussion, la signature de la vente à l'Etat par le maire Moschard est faite, le 16 juillet 1816.

Au cours du 19^{ème} siècle, le bâtiment subit des modifications et est utilisé comme prison, et l'on relève le passage de pensionnaires dans ces locaux, de 1865 à 1917. Par suite de la construction de nouvelles prisons au nord du bâtiment, les locaux sont mis à disposition de la conciergerie des bâtiments de l'Etat.

Il était donc important de faire les transformations et rénovations de ce vénérable bâtiment en touchant le moins possible aux structures et de redonner par ces transformations un aspect originel aux différents locaux.

C'est ainsi que le rez-de-chaussée accueille les bureaux de l'office forestier, du conservateur, secrétariat et bureau technique, la tour étant réservée aux installations sanitaires et à la conciergerie.

Le premier étage a été conservé et, dans la cellule commune, une salle de conférence à été aménagée, tandis que les autres locaux laissant apparaître sur leurs murs une partie de l'histoire du bâtiment sont utilisés pour le rangement et les archives.

Un assainissement complet du sous-sol, pour y loger le matériel de l'office forestier, nous a fait découvrir le mode de chauffage du bâtiment, chauffage qui s'apparente aux thermes romains, autre particularité intéressante de notre histoire.

J.-Ph. Kessi , architecte

Au début du siècle ...



... une prison

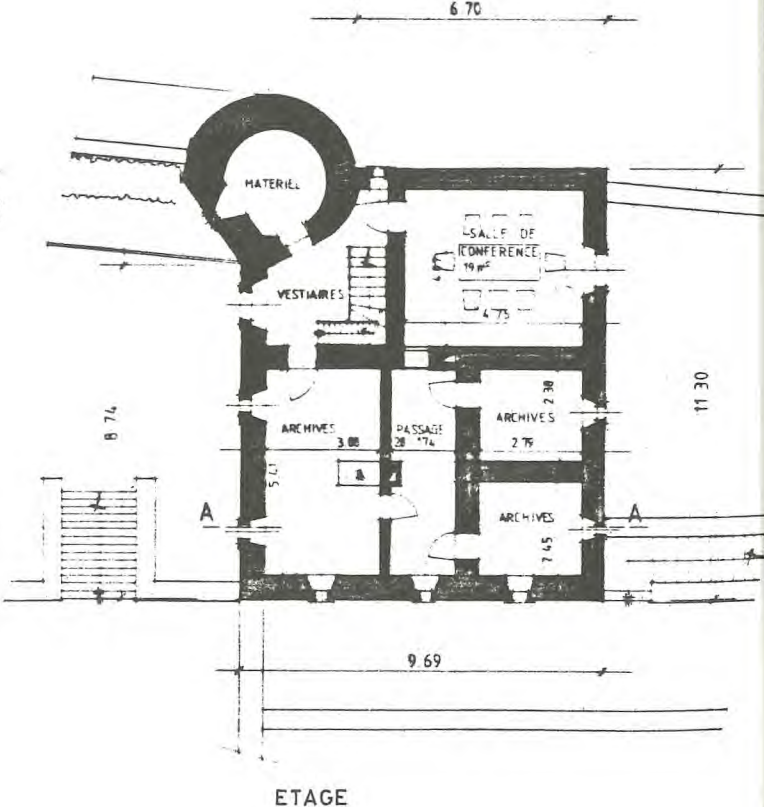
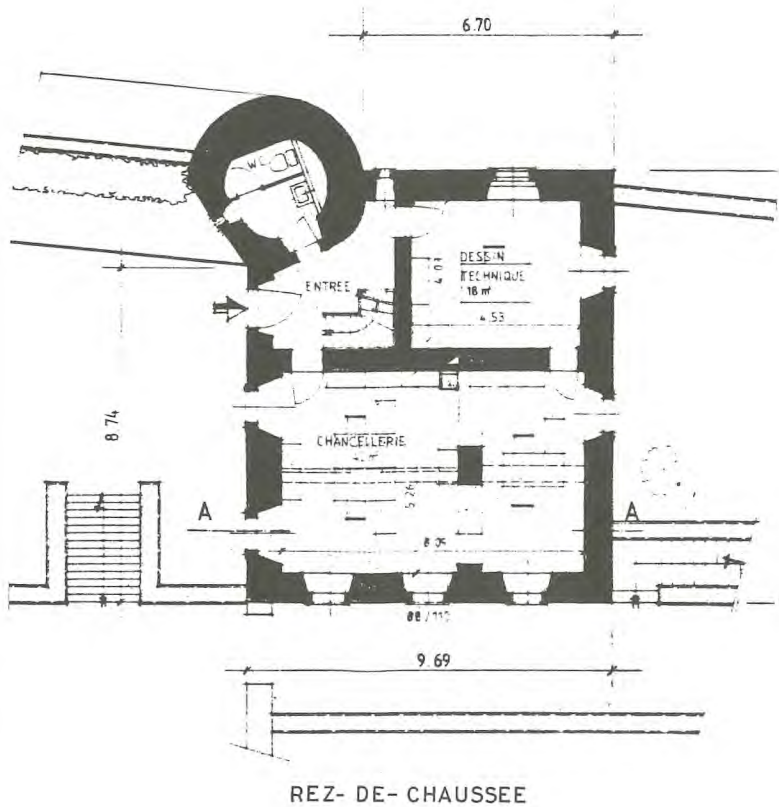
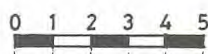
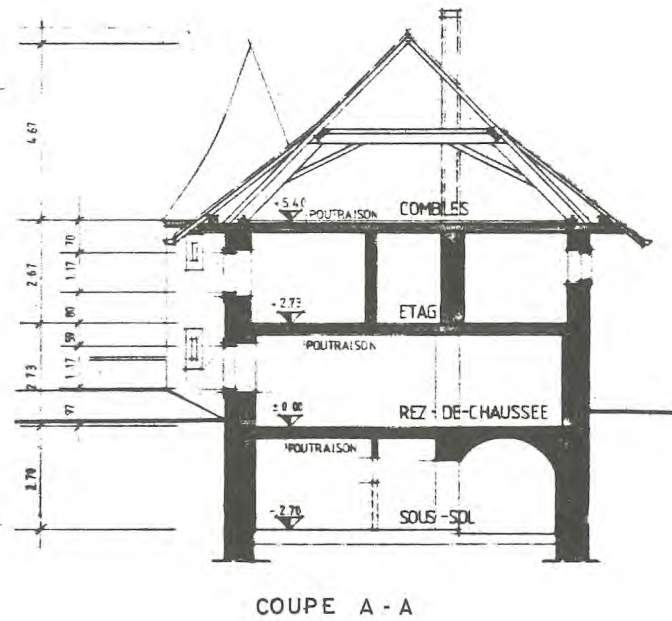
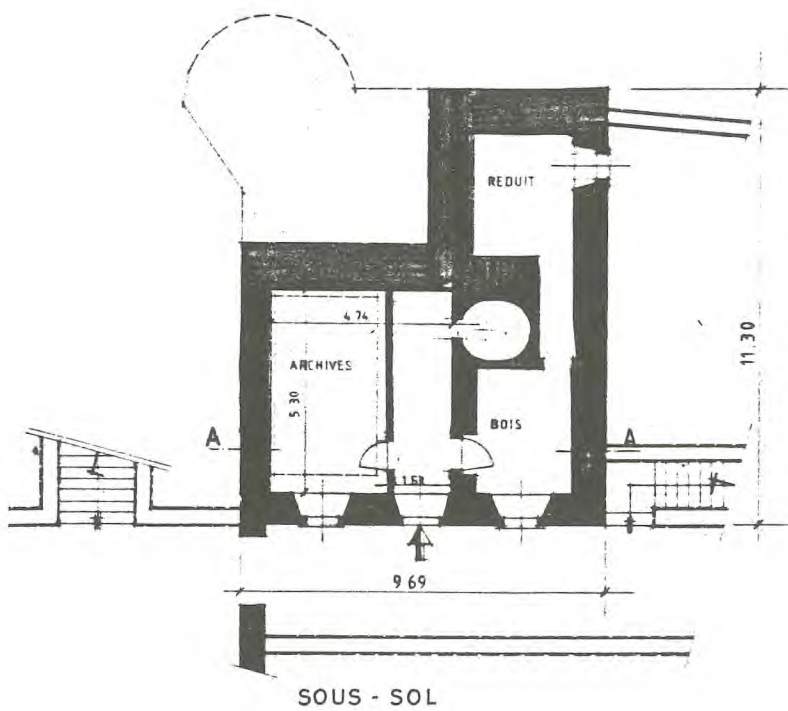


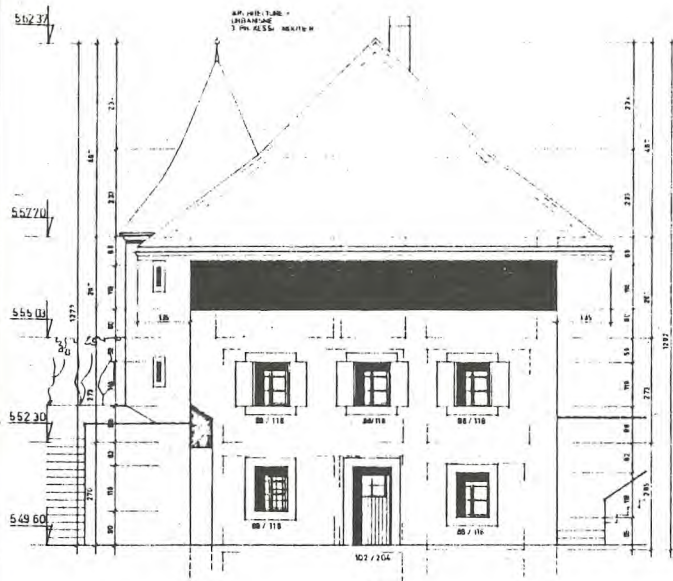
Aujourd'hui ...



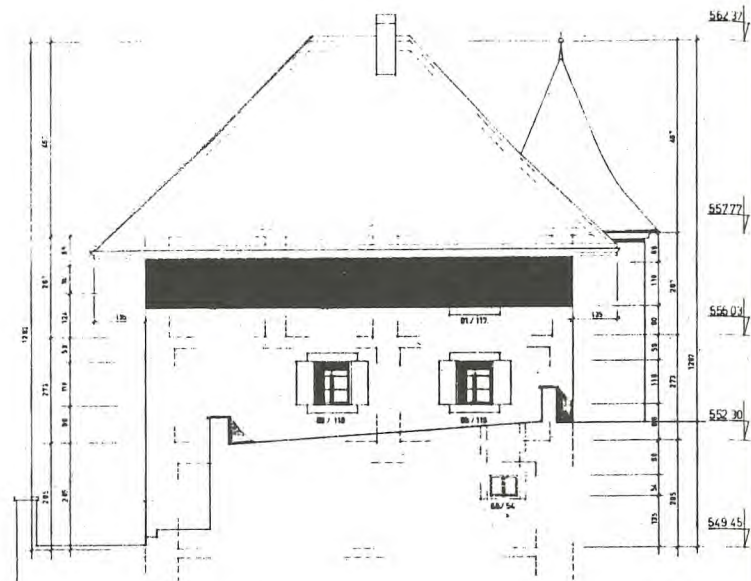
...l'office forestier



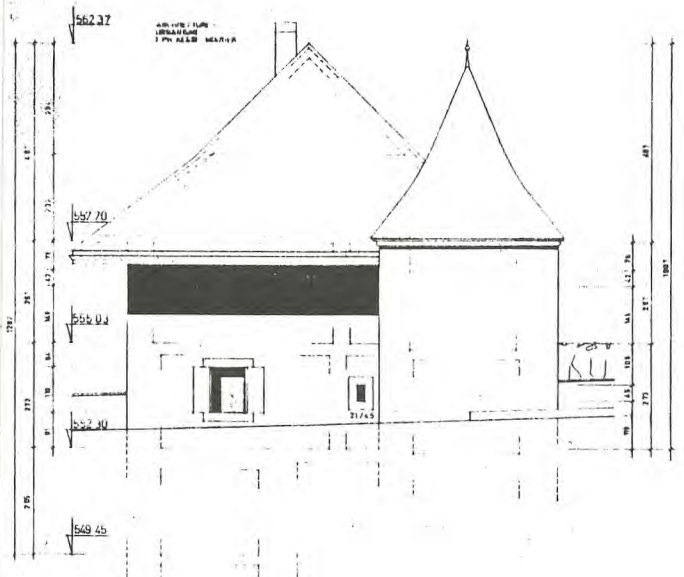
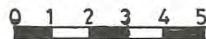




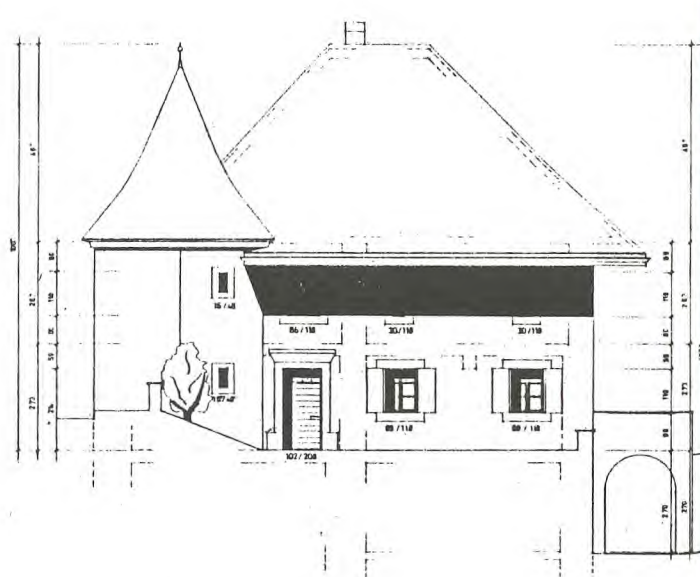
FAÇADE SUD



FAÇADE EST



FAÇADE NORD



FAÇADE OUEST.

D E S C R I P T I F T E C H N I Q U E

BASES LEGALES POUR LA PLANIFICATION

- Acquisition par le canton de Berne des bâtiments ancien hôpital et pavillon , de la commune de Moutier, en 1978 - 1979

- arrêté du Conseil-Exécutif No 1387 du 15.4.1981 , chargeant le service des bâtiments d'élaborer un projet.

- arrêté du Grand-Conseil No 3848 du 23.2.1983 , autorisant à engager des dépenses pour l'élaboration du projet.

- décision du Conseil-Exécutif du canton de Berne du 28.3.1984 : octroi des crédits nécessaires pour la transformation et la remise à neuf des bâtiments de l'administration du district de Moutier , pour un total de Fr. 8'866'450.--

DELAIS D ' EXECUTION

Permis de construction	:	mars 1985
Début des travaux	:	août 1985
Remise des locaux	:	- autorité de taxation : décembre 1986 - office forestier : mars 1987 - office des poursuites : mai 1987 - police cantonale : juin 1987

VALEURS STATISTIQUES

	Ancien hôpital	Taxation	Off. forestier
Surface totale brute	2'776 m2	844 m2	337 m2
Volume bâti selon SIA 116	10'904 m3	3'367 m3	1'612 m3
Coût par m3 selon SIA 116	488.--	225.--	192.--
Coûts de construction CFC 1 - 5	5'980'000.--	760'000.--	310'000.--
CFC 9	370'000.--	—	—

Maçonnerie	<p>Murs de façades en moellons de pierre naturelle calcaires. Certaines parties plus récentes étaient en briques terre cuite. L'obturation d'ouvertures en façade a été faite avec des briques ciment à l'extérieur et terre cuite à l'intérieur avec laine minérale entre les deux coques.</p> <p>Murs de refends intérieurs en moellons de pierre naturelle. Certaines parties de ces murs ont dû être supprimées pour créer de grands locaux, et ont été remplacés par des sommiers métalliques.</p> <p>Séparation des locaux par galandages en briques de terre cuite, neufs et existants. Parois de l'appartement du concierge en gyps sur ossature métallique.</p>
Dalles	<p>Dalles existantes de différentes nature, telles que poutraison et plancher en bois, dalle à nervures en béton et corps creux (hourdis) recouvert d'une chape en béton, dalle à nervures en acier et briques posées en voûte recouverts de béton.</p> <p>Certaines poutraisons en bois ont été démolies totalement et remplacées par une dalle en béton Léca.</p> <p>Le fond ancien du sous-sol a été défoncé et un nouveau dallage béton a été coulé.</p> <p>Le plancher des combles a été totalement démonté et remplacé par une nouvelle dalle en béton Léca.</p>
Toiture	<p>Démontage total de la charpente en bois existante et reconstruction d'une nouvelle charpente avec toit à mansard sur le pourtour du bâtiment.</p> <p>Sous-toiture Isoroof, nouvelle ferblanterie en tôle de cuivre et couverture avec tuiles plates en grande partie neuves (réutilisation des anciennes tuiles sur certains pans seulement).</p> <p>Nouvelles lucarnes préfabriquées en polyester, deux coques avec isolation thermique intermédiaire.</p>
Fenêtres	<p>Nouvelles fenêtres en bois-métal avec vitrage isolant triple. Chaque bureau a un vantail oscillobattant, ferrements USM.</p> <p>Fenêtres de lucarnes avec partie supérieure cintrée en profils aluminium isolés. Vitrage isolant triple.</p>
Façades	<p>Décrépissage total de l'ancien crépi et application d'un nouvel enduit minéral 3 couches et peinture minérale.</p>

Protection contre l'incendie	Portes coupe-feu à tous les étages, selon les prescriptions de l'assurance immobilière du canton de Berne. Nouvel escalier de secours du sous-sol au deuxième étage. Poste incendie à chaque étage. Pas de système de détection.
Installations électriques	Nouvelle installation complète avec tableau principal au sous-sol et distribution aux tableaux d'étages. Nouvelle centrale téléphonique au sous-sol avec distribution interne et externe pour tous les bâtiments de l'administration. Installations spéciales de communication et surveillance pour la police cantonale.
Chauffage	Nouvelle installation complète avec 2 chaudières et brûleurs à mazout, ainsi que 2 nouvelles citernes enterrées, destinée à chauffer tous les bâtiments de l'administration. Conduites à distance enterrées et sous-stations dans les bâtiments alentours. Nouveaux corps de chauffe tubulaires, alimentation par tuyauterie visible murale ou dans les faux-plafonds.
Ventilation	Installation de ventilation mécanique pour les locaux sanitaires et la cafétéria uniquement. Moteur unique dans les combles et commande dans chaque local par clapet électrique.
Installations sanitaires	Nouvelle installation complète avec distribution dans des gaines techniques verticales et dans les faux-plafonds. Production d'eau chaude par deux chauffe-eau électriques pour les bureaux et un chauffe-eau indépendant pour l'appartement du concierge.
Ascenseur	Ascenseur électriques pour personnes, capacité 1000 kg, utilisable par les handicapés en fauteuil roulant. Portes automatiques et commande automatique par bouton-pression.
Serrurerie	Portes coupe-feu, portes d'entrée et vitrages de séparation en tubes d'acier avec profils U horizontaux pour décoration. Toute la serrurerie est peinte en couleur vive émail synthétique. Escalier de secours colimaçon en métal, sur trois étages, peint en couleur à deux composants.

Menuiserie	<p>Nouveaux plafonets fonctionnant comme appui pour les plafonds suspendus, sur toute la largeur de chaque local.</p> <p>Nouvelles portes en panneau aggloméré plein sur huisseires métalliques scellées. Les portes de la grande partie des locaux ont un vitrage latéral . Toutes les menuiseries sont à peindre.</p> <p>Comptoirs de réceptions en aggloméré avec plateau supérieur stratifié.</p>
Protection contre le soleil	<p>Nouveaux stores en toile extérieurs avec commande par manivelle à l'intérieur. Les stores n'ont été posés que du côté sud.</p> <p>Devant les fenêtres de lucarnes cintrées, pose d'un rideau anti-solaire intérieur avec rails spéciaux pour parois inclinées (mansard).</p>
Revêtements de sols	<p>Démolition d'anciens planchers en bois jusqu'au sous-plancher et nivelage par chape synthétique autonivelante dans la majeure partie des bureaux et des couloirs.</p> <p>Chapes au mortier de ciment sur isolation phonique dans l'appartement du concierge.</p> <p>Nouveau dallage asphalte au sous-sol.</p> <p>Carrelage céramique dans les locaux sanitaires et à la cafétéria.</p> <p>Revêtement de tapis aiguilleté dans tous les bureaux et les espaces de circulation.</p>
Revêtements de murs	<p>Décrépissage total de l'ancien enduit intérieur.</p> <p>Giclage, dégrossissage et ribage fin synthétique, avec peinture dispersion de protection.</p>
Revêtements de plafonds	<p>Toile tendue PVC dans tous les bureaux et les circulations.</p> <p>Laine de bois liée au ciment et peinte en couleur pour les locaux sanitaires, les annexes et le couloir du sous-sol.</p> <p>Peinture dispersion sur les anciens plafonds rhabillés des locaux matériel au sous-sol.</p> <p>Bois massif en lames, ajourées pour l'entrée principale et la cafétéria.</p>
Travaux de peinture	<p>Dispersion sur tous les murs crépis.</p> <p>Email synthétique sur les parties métalliques et sur les boiseries, couleurs vives changeant à chaque étage.</p> <p>Peinture minérale sur le crépi de façade.</p>

Mobilier

Reprise d'ancien mobilier pour les locaux annexes.
Nouveau mobilier pour tous les bureaux, soit :
chaise à roulettes pour chaque place de travail,
sièges pour visiteurs en étoffe, rembourrés, avec
pieds métalliques.

Bureaux en profils métalliques carrés, surface en
aggloméré revêtus de résine synthétique, tiroirs
en métal sur roulements à billes.

Armoires à documents en métal.

Eclairage

Lampes système "combitube", en principe fixées de
mur à mur sans suspension aux plafonds dans la
plupart des bureaux. Ces lampes fournissent un
éclairage de fond de force moyenne, et une lampe
de bureau halogène est posée à chaque place travail
selon les directives de l'office fédéral de l'énergie.
Lampes appliques murales dans les couloirs et les
cages d'escalier pour un éclairage de fond moyen.
Tubes fluorescents simples au sous-sol, couloir et
et locaux matériel.